

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Ville de CALVI

ARRETE DU MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
A L'OCCASION DE LA PROCESSION DES RELIQUES DE ST FRANCOIS D'ASSISE DANS LA
CITADELLE
LE MERCREDI 23 AOUT 2017

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté n°50/2017 en date du 1er Juin 2017 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler le stationnement et la circulation dans la Citadelle afin d'assurer le bon déroulement de la procession des reliques de St François d'Assise organisée le mercredi 23 août 2017 sur la Place d'Armes et dans la Citadelle.

ARRETE

ARTICLE 1° : Le stationnement des véhicules est interdit sur la Place d'Armes le mercredi 23 août 2017 à partir de 08H00 jusqu' à 20H00.

ARTICLE 2° : La circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite entre la route d'accès à la citadelle et la voûte dite « de la poudrière » le mercredi août 2017 entre 10H00 et 12H00, le temps du passage de la procession.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 4° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Calvi Nebbiu et la Conca d'Oro.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Monsieur le curé de la paroisse de Calvi.
- Madame la responsable du service Culture de la Ville de Calvi.

Fait à CALVI, le 1er août 2017

